

République Française
Département de la HAUTE-SAOIE
Arrondissement de Bonneville

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Stéphane VALLI, Bruno FOREL, Colette BOEX, Mélanie LECOURT, Aline WATT CHEVALLIER, Laurent FAVRE, Jean-Pierre MERMIN, Christelle ITNAC, René CARME.

Délégués suppléants :

Nadège SAPORITO, Danielle ANDREOLI GRILLET, Claude SERVOZ.

Déléguée ayant donné pouvoir :

Silvia IUNCKER-GOMEZ.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Sonia PAUZE, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : PROXI VELO - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PROXI VELO SM4CC / SPL ECOMOBOLITE MONT BLANC

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Syndical que la convention a pour objet de définir les rôles de la SPL Ecomobilité Savoie-Mont Blanc et du SM4CC dans le cadre de l'exploitation du service Proxi Vélo.

Il rappelle que le service Proxi Vélo existe depuis 2019 sur la CCFG, et que 3 nouvelles agences ont ouvert leurs portes début 2024 sur la CCAS, la CC4R et la CCPR. La SPL est l'exploitant au quotidien du service Proxi Vélo.

La marque Proxi Vélo regroupe plusieurs services : location de vélos électriques, musculaires, et équipements annexes, réparation des cycles en location, marquage des vélos (Bicycode), animations et participation aux événements relatifs à la mobilité et au vélo, gestion des consignes à vélo sécurisées situées sur le territoire.

Afin d'encadrer au mieux les missions confiées à la SPL pour l'exploitation de l'ensemble de ces services, il est proposé de signer une convention de prestations de services.

N°2024-07-09/17

La convention est conclue du 1er mai au 31 décembre 2024. Elle est reconductible 3 fois tacitement pour une durée respective de 12 mois.

La convention détermine les missions qui incombent au SM4CC et les moyens qu'il met à disposition de la SPL, précise le rôle de la SPL Ecomobilité Savoie-Mont Blanc, et les modalités de service.

Les modalités de gestion des recettes sont les suivantes :

- La SPL perçoit les recettes générées par le service Proxi Vélo,
- Il est demandé à la SPL un engagement minimal sur le niveau de recettes commerciales : cet engagement est fixé à 15 000 euros HT pour la période initiale de la convention. Il sera fixé à 25 000 euros HT par an à partir de 2025 (ce montant pourra être revu annuellement par voie d'avenant).
- Si les recettes réalisées sont supérieures à celles prévues ci-dessus, l'excédent de recette est réparti équitablement entre le SM4CC et la SPL (50% pour chaque partenaire).

Le SM4CC versera une rémunération à la SPL en fonction du nombre de jours d'intervention et d'un prix journalier par intervenant. Cette rémunération couvre les coûts d'exploitation, **tenant compte des recettes défalquées**. Les coûts d'exploitation sont fixés à 175 950 euros HT pour la période initiale de la convention, et à 234 875 euros HT par an à partir de 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- Approuve la convention de prestations de services pour l'exploitation du service "Proxi Vélo" entre le SM4CC et la SPL Ecomobilité Savoie-Mont Blanc. Cette convention est jointe à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Stéphane VALLI	La Secrétaire de séance Aline WATT, CHEVALLIER
 Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	
D.G.S.	